

Thai-Ninh, le 12 Octobre 1938

Monsieur le Résident Supérieur
au Tonkin,

H A N O I

Monsieur le Résident Supérieur,

Je soussigné Tran-Van-Hoi, âgé de 39 ans, exerçant la profession de planteur et producteur de thés Indochinois, demeurant au village de Thai-Ninh, canton de Ninh-Dan, huyên de Thanh-Ba, province de Phu-Tho.

Ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Au cours de votre dernière tournée dans la province de Phu-Tho, vous avez bien voulu vous intéresser particulièrement aux plantations de thés Indochinois qui constitueront sans nul doute une source de prospérités pour l'avenir économique de la Colonie.

Le Comité de propagande qui vient d'être organisé à Paris sous la présidence de M. Le Fol justifie pleinement l'intérêt que porte la Métropole à cette importante question des thés Indochinois.

Aussi bien votre visite à Phu-Tho constituait-elle pour les planteurs de la région un précieux encouragement.

Je me permets de vous rappeler respectueusement, Monsieur le Résident Supérieur, qu'à l'occasion de votre visite, vous avez bien voulu m'accorder une audience au cours de laquelle je vous avais exposé les multiples et incessants efforts que j'ai poursuivis en vue d'intensifier la production et d'améliorer les qualités de thés afin de répondre au goût de la clientèle métropolitaine.

Vous aviez trouvé bien légitime mes préoccupations et n'aviez même félicité vivement pour mon initiative. Vous m'aviez promis votre bienveillant appui et m'aviez encouragé à vous écrire.

Je vous avais donc adressé une demande de concession gratuite, demandée plusieurs fois rappelée sans résultat, je sais bien que vous aviez d'autres questions plus importantes à régler et votre oubli momentané de répondre à ma demande n'est point une fin de non recevoir. Aussi ai-je l'espoir que cette fois ma demande sera examinée plus attentivement.

En 1925

En 1925, l'administration m'a concédé un lot de terrain situé à l'endroit appelé Nai-Truong au village de Thai-Ninh province de Phu-Tho

Jusqu'à ce jour, j'ai réussi à mettre en valeur environ 2 hectares 40 ares, le tout couvert de thé. Des échantillons en ont été envoyés à la Résidence Supérieure. Lors de votre dernière tournée, vous aviez bien voulu les goûter, ainsi que M. l'inspecteur des Affaires politiques, Melsalle. J'ai reçu à cette occasion de précieux encouragements, ce dont je vous remercie infiniment.

Mes plantations suffisent pour le moment aux besoins de la région. J'ai même approvisionnés diverses maisons de Hanoi, telle la maison Dong-Luong, rue des Cantonais, des marchands de thé chinois qui fabriquent des thés en boîtes et en paquets et livrent aux thés chinois une sérieuse concurrence.

Mais ce n'est pas là que s'arrêtent mes efforts et mes ambitions. Je voudrais pouvoir atteindre la clientèle métropolitaine et trouver pour nos thés indochinois de nouveaux débouchés en Afrique (Algérie, Tunisie, et Maroc, etc...)

Pour ce faire, il faudrait étendre la production et étudier de nouvelles méthodes pour améliorer nos thés. Mon expérience de plus de 10 ans me permettra d'arriver sans nul doute au but désiré, si vous voulez bien m'assurer de votre protection.

Je vous serais, en conséquence, infiniment reconnaissant de bien vouloir, ainsi que vous me l'avez promis, m'accorder aujourd'hui une concession gratuite de 200 hectares situés dans la même région et dont les limites sont indiquées dans le plan ci-joint.

Cette concession constituée par des mamelons très serrés se trouve actuellement en pleine forêt.

En l'absence de vallées, elle ne se prêtera pas à la culture du riz, par contre les thés y réussiront parfaitement

A mon avis, les concessions de ce genre ne pourraient pas être utilisées pour favoriser la petite colonisation.

Les petites famille à qui l'Administration donnera de petits lots à mettre en valeur n'y peuvent pas vivre, pour les raisons suivantes :

La question du riz étant la question vitale pour elles il leur faudrait tout d'abord une terre pour cultiver le riz ou les patates pour assurer en premier lieu leur nourriture. Ce n'est qu'une fois cette question assurée qu'elles peuvent penser à planter les thés.

C'est pourquoi je pense que là où les familles individuelles n'ont pas de rizières pour cultiver le riz, elles ne peuvent pas s'adonner à d'autres cultures.

Pour réussir, il serait donc utile de donner ces concessions aux personnes disposant à la fois de ressources suffisantes et de moyens d'action certains.

Il n'est pas rare de voir des familles émigrées au Delta abandonner les unes après les autres les petites concessions qui leur ont été accordées dans les hautes régions pour la raison très simple qu'elles n'ont pas de riz à manger avant d'en songer à cultiver le thé.

Je vous prie de m'excuser de ce long exposé que je crois nécessaire pour vous éclairer amplement sur ma demande de concession.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y donner une suite favorable. Je puis vous assurer pas avance que je ménagerai rien pour arriver au but qui est,

- 1°) de donner un nouvel essor à l'avenir du thé indochinois,
- 2°) de mettre en valeur d'importantes régions incultes,
- 3°) de procurer du travail à un plus grand nombre de famille vivant misérablement dans le delta surpeuplé.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Supérieure, l'assurance de mon respectueux dévouement et de mes sentiments éternellement reconnaissants.

Signer : TRAN VAN HOI

Ci-joints:

- 1°) des photos montrant la visite des hautes autorités à mes plantations de thé,
- 2°) un croquis indiquant l'emplacement de la concession demandée.
- 3°) des échantillons de thé produits par ma concession.